



République Française

COMMUNE DE LA MURE ARGENS

(Alpes de Haute Provence)



COMMUNE DE LA MURE-ARGENS
Alpes de Haute Provence

Compte rendu de la séance du vendredi 23 octobre 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Nicolas BOETTI

Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 10 juillet 2020

Ordre du jour:

Décisions du Maire

- Amendes de police
- Modification plan de financement Point Multi services
- Adressage
- Location logements communaux
- Achat débroussailleuses et souffleur
- Subvention association Verdon Info
- compromis de vente Immeuble E310
- Délivrance concession cimetièrè

Affaires soumises à délibération :

- Participation au fonds de solidarité pour le logement (FSL) 2020
- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2019 de la CCAPV
- Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des déchets ménagers 2019 de la CCAPV
- Décisions modificatives budget annexe Eau Assainissement M40
- Décisions modificatives budget principal M14

Questions diverses

- Point sur les différentes commissions
- Calendrier des dates du Conseil Municipal et des Commissions
- Point sur l'adressage chemins privés (chemin du Canal et chemin du Gounelles)
- Point sur le projet OAP avec l'EPF (établissement Foncier Public)
- Point sur l'Eau et Assainissement communal
- Point sur l'électricité opérateur EDF

Délibérations du conseil:

Participation au fonds de solidarité pour le logement (FSL) 2020 (DE 2020 046)

Le Maire fait part aux élus du courrier du Président du Conseil Départemental qui sollicite la participation financière des Communes au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2020 à hauteur de 0,61 € par habitant population DGF (513).

Ce dispositif d'aide sociale, indispensable et fortement sollicité, permet d'accorder aux personnes percevant des revenus modestes des aides financières pour l'accès ou le maintien dans leur logement en cas d'impayé de loyer et/ou de charges.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2020 à hauteur de 0,61 € par habitant soit $0.61 \times 513 = 312.93$ €.

Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif 2019 de la CCAPV (DE 2020 051)

Monsieur le Maire informe qu'en date du 15 septembre dernier, le conseil communautaire de la CCAPV a pris acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2019 et que ce document doit être également présenté conformément à l'article D2224-1 du CGCT, aux communes membres et ce avant les douze mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant la fin 2020.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2019 de la CCAPV.

Présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019 de la CCAPV (DE 2020 048)

Monsieur le Maire informe qu'en date du 15 septembre dernier, le conseil communautaire de la CCAPV a pris acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019 et que ce document doit être également présenté conformément à l'article D2224-1 du CGCT, aux communes membres et ce avant les douze mois suivant la clôture de l'exercice, soit avant la fin 2020.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents, prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2019 de la CCAPV.

Décisions modificatives budget annexe Eau Assainissement M40 (DE 2020 049)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21351 (041)	Aménagement Bâtiments d'exploitation	32642.00	
2031 (041)	Frais d'études		32642.00
		TOTAL :	32642.00
		32642.00	32642.00
		TOTAL :	32642.00
		32642.00	32642.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Décisions modificatives budget principal M14 (DE 2020 050)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21318 (041)	Autres bâtiments publics	3537.00	
2184 - 25	Mobilier	1200.00	
020	Dépenses imprévues	-1200.00	
2031 (041)	Frais d'études		3537.00
		TOTAL :	3537.00
		3537.00	3537.00
		TOTAL :	3537.00
		3537.00	3537.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

La Mure-Argens, le 26 octobre 2020

Le Maire,

Alain DELSAUX

